

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **FLORDIMEX EXTRA***

de la société NUFARM SAS
enregistrée sous le n°2021-3866

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom CAMPOSAN EXTRA.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	FLORDIMEX EXTRA CAMPOSAN EXTRA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	NUFARM SAS Immeuble West Plaza, 11, rue du Débarcadère, 92700 Colombes France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	660 g/L - éthéphon
Numéro d'intrant	048-2017.01
Numéro d'AMM	2210012
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

-D7F05C1BB83743A...